



A deux doigts d'inventer les OMA*

Visite trimestrielle DSIAé

du 17 juillet 2023

À l'appel de la CGT, environ 150 agents se sont rassemblés pour accueillir le directeur du service Tanguy LESTIENNE et le questionner sur le plan de charge et les avancées salariales. Un rappel a été fait sur des attentes importantes telles que l'attractivité et fidélisation à très court terme et l'amélioration des conditions de travail au **TIGRE**.

Si notre directeur a le bon rôle de nous annoncer les planches déjà vu en séance par nos représentants, on retiendra surtout que la lutte d'octobre 2022 menant à l'ouverture de négociation aura finalement abouti à seulement 3 réunions de groupe de travail. Cette lutte n'est pas le blanc-seing à toutes les régressions au simple motif du salaire d'embauche, aussi la mise en parallèle des salaires du privé, des OE et des contractuels est particulièrement malvenue. Nous mettons cela sur le compte de la maladresse.

Pour la CGT, la direction doit se saisir de nos propositions rapidement car l'urgence du maintien dans l'emploi des agents est d'actualité. Attendre presque 1 an pour présenter des dispositifs déjà existants ou abrogé par les anciennes politiques est suffisant au possible.

La proposition de recrutement en ASC est un non-sens et renoue avec une précarisation statutaire. Même à la marge, comme le suggère le SDA du DSIAé, cette proposition est indécente.

Concernant le temps de travail, selon Tanguy LESTIENNE, nous ne sommes pas à l'assemblée nationale il n'y a donc pas lieu d'évoquer cette situation. A moins que vos représentants en formation spécialisée ne soient devenus députés c'est bien au titre du règlement intérieur que la durée du temps de travail a été modifiée par la Direction de l'AIA de Clermont-Ferrand (en cas d'astreinte)! Comme quoi pas besoin d'écharpe tricolore pour prendre des décisions.

**Ouvriers de maintenance aéronautique
(ancien contrat de travail de droit public s'appuyant sur la loi 8416)*

Bâtiment TIGRE, maintien au 36 en attendant un bâtiment voilures tournantes livraison minima 2028 - max 2030, si tout se passe bien. La priorité infra attend l'A400M et l'alvéole peinture Rafales (financée par la DMAé).

Le SDT se veut plus prudent, car l'avenir de TD rentre en ligne de compte pour la définition du futur bâtiment hélico.

Aussi, le prérequis à tout projet de réimplantation TIGRE est l'organisation du travail sur place. Pour la CGT, cela comprend également la hiérarchie.

Pour les ICT/TCT, le SIAé validera une cotation des postes en COMEX. L'application des 1,5% se fera par le biais d'une AG sans réduction contrairement à l'an dernier (augmentation du point de 3.5% pour une AG à 2.9%). La CGT a déjà communiqué sur les planchers salariaux (tract du 17 mai 2023).

Quant aux variables salariales, le CMG d'Arcueil n'est pas épargné par l'inertie de gestion de paye mais les agents ne veulent pas attendre 6 mois pour percevoir des heures supplémentaires ou des astreintes. **Ce serait peut-être la base de la fidélisation : payer les agents au bon moment.**

Négociation à l'embauche : la doctrine SIAé, basée sur des données d'une grande fiabilité tel que « le marché de l'emploi », sera maintenue dans le cadre de l'application de la nouvelle cotation des postes. Un peu de transparence en diffusant une grille d'embauche avec des salaires plancher serait plus pertinent que des indicateurs obscurs et aléatoires.

Pour la CGT, les nouveaux axes de rémunération (parcours de carrières etc.) ne doivent en aucun cas remplacer un calcul de la prime d'ancienneté basée sur la méthode de calcul actuelle. Au 1ER janvier 2024 : personne ne doit perdre de salaire, ni voir ces éléments de salaire ralentir !

Bref un passage obligé du directeur du service qui commence sérieusement à boire la tasse dans le pédiluve quand il s'agit d'illustrer les avancées salariales. La ritournelle du bon interlocuteur au bon endroit s'étiole au rythme des départs alors que les leviers SIAé d'augmentation du pouvoir d'achat existent. A partir de 100 démissions par an, peut-on les actionner ?

Clermont-Ferrand, le 17 07 2023